



ADJOINT·E TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALITE ENTRETIEN ET ACCUEIL

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des affaires scolaires (DASCO)	
Lieu de Travail :	Les collèges publics parisiens.
Fonctions :	Vous êtes chargé de fonctions d'entretien des locaux et de fonctions d'accueil de loge : Fonctions d'entretien : ▫ assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des collèges (cour), ▫ participer le cas échéant, selon les établissements, au service de restauration. Fonctions d'accueil : ▫ recevoir, renseigner et orienter les personnels et usagers des collèges et le public y accédant, ▫ contrôler l'accès aux locaux, ▫ assurer la transmission des messages oraux et des documents écrits. Vous pouvez, pour raisons de nécessités de service et dans une durée déterminée, exercer l'ensemble des fonctions décrites ci-dessus.
Cadre hiérarchique :	Vous exercez sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et du secrétaire général d'EPL Vous êtes placé sous l'autorité hiérarchique du bureau des ressources métiers de la DASCO
Conditions :	Contact avec le public, les collégiens et les parents d'élèves
Temps de travail :	Votre temps de travail est annualisé sur l'année scolaire (entre le 1^{er} septembre et le 31 août) : En 2024/2025, la durée annuelle est de 1525 h 30. Le nombre d'heures est revu chaque année en fonction des jours fériés Vos horaires de travail varient en fonction des missions confiées : le service peut débuter à 6 heures du matin ou se terminer à 19 heures.
Rémunération:	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2058 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.

Modalités de recrutement :	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques. Pour plus de précisions, merci de consulter l'avis de recrutement publié pendant la période d'inscription.
Pour postuler :	- Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet : www.paris.fr/recrutement

MAJ : octobre 2024 - BR